

Si dans les 7 jours suivant l'affichage, soit le 09/07/24 à 9h, un candidat classé sur la liste principale n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste. Sa place est proposée au candidat inscrit au rang utile sur la liste complémentaire.

EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE DANS LES I.F.A.S. : Sélection commune

LISTE DES CANDIDATS SUR LA LISTE PRINCIPALE : ST MARCELLIN

1 - Droit commun, Bacs pro. ASSP ou SAPAT, Passerelles

Numéro	Civilité	Nom de famille	Nom d'usage
0068	Mme	ZICARI Claudia	
0053	Mme	SUCHON Marie Magdeleine	FERNANDEZ
0125	Mme	TEIXEIRA Emma	
0143	M.	VALETTE Mathis	
0144	Mme	GAUCHIER-CHARVIN Louane	
0087	M.	MILIAT Lucas	
0083	Mme	RAMCHE Saloua	
0089	Mme	CHATAGNON-NEZONDET Maëlys	
0041	Mme	AHOUA Ahou	
0012	Mme	BRIC Audrey	FORTASSIN
0025	Mme	PERRET Sigolène	
0071	Mme	KACZMAREK Hellyena	
0031	M.	FERRARA Ludovic	
0082	Mme	EL GANA Assia	
0122	Mme	DAOUD Antoinette	
0049	Mme	TIRSANE Djamilia	
0132	Mme	DAROUSSI Sittirati	
0126	M.	SPREUX Maxence	
0018	M.	BELLE Luc	

Institut d'aide-soignant
Hopital de tournon
50 rue des Alpes
07300 Tournon sur Rhône
04 75 07 75 57
secretariat_ifas@ch-tournon.fr

